

Mardi, le 18 juin 2024

2024-06-18

Le conseil de la Municipalité de Saint-Adrien siège en séance extraordinaire ce mardi, dix-huit juin deux mille vingt-quatre (18-06-2024) à dix-neuf heures au Centre communautaire sous la présidence de Monsieur Pierre Therrien, maire et des conseillers(es) suivants(es) :

Siège N° 1 = Claude Dupont
Siège N° 2 = Richard Viau
Siège N° 3 = Fanny Gauthier Patoine (absente)
Siège N° 4 = Pauline Dumoulin
Siège N° 5 = Marie-Pier Therrien
Siège N° 6 = Francis Picard

Assiste également à la séance, la directrice générale et greffière-trésorière, Maryse Ducharme.

ORDRE DU JOUR

- 1° Présentation des états financiers 2023 ;
- 2° Comité éolien des Sources - nomination ;
- 3° Soumission parvis ;

PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2023

202406-194

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Richard Viau

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Adrien déposent et acceptent les états financiers 2023 préparé par la firme Groupe RDL Victoriaville sencl.

Adoptée

COMITÉ ÉOLIEN DES SOURCES

202406-195

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par la conseillère Marie-Pier Therrien

QUE le maire Pierre Therrien et le conseiller Richard Viau soient nommés à titre de représentant officiel pour siéger sur le Comité éolien des Sources.

Adoptée

SOUSSION PARVIS

202406-196

Il est proposé par le conseiller Francis Picard
appuyé par le conseiller Claude Dupont

QUE la Municipalité de Saint-Adrien n'accepte aucune soumission étant donné que les prix sont beaucoup plus élevés que prévu et que nous n'avons pas les fonds suffisants pour la reconstruction du parvis.

QUE l'agente de développement, Émilie Windsor soit mandatée à faire le suivi nécessaire auprès des soumissionnaires.

Adoptée

DEMANDE D'UN AVIS LÉGAL

202406-197

Il est proposé par le conseiller Richard Viau
appuyé par la conseillère Pauline Dumoulin

QU'un avis légal soit demandé pour savoir si on peut en modifiant le devis de façon à en baisser considérablement les exigences, pour ensuite négocier avec un entrepreneur de gré à gré afin de respecter le budget initial qui était fixé à environ 150 000 \$.

Adoptée

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

202406-198

Le conseiller Francis Picard propose que la session soit close à 20 h.

.....
Maryse Ducharme,
Directrice générale et greffière-trésorière

.....
Pierre Therrien, maire

"Je, Pierre Therrien, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal".

